MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Direction Générale des Douanes

# CIRCULAIRE N°1649/MPMEF/DGD/DU 21 OCT 2013

## (DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Taxes et redevances au titre de la campagne cacao 2013/2014**

**Réf : Arrêté Interministériel n°008/MINAGRI/MPMEF du 04 octobre 2013**

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers, les dispositions de l'arrêté interministériel visé en référence, fixant le niveau des taxes et redevances au titre de la campagne principale cacao 2013/2014.

Ainsi, l'exportation du cacao, au titre de la campagne principale 2013-2014, donne-t-elle lieu au prélèvement, **en pourcentage du prix CAF de référence**, des taxes et redevances ci-après :

- **DUS : 14,60%;**
- **Taxe d'enregistrement : 1,284% ;**
- **Conseil du Gestion Café Cacao : 1,194 % (1,125% pour les transformateurs) ;**
- **Fonds d'Investissement en Milieu Rural : 0,535% ;**
- **Fonds d'Investissement Agricole (2QC) : 0,461% ;**
- **Sacherie-brousse : 0,210%.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur Général

**Col-Major COULIBALY**

**Ampliations :**

- MPMEF/Cab
- MINAGRI/Cab
- DG Economie
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- Conseil du Café-Cacao
- Chbre Cce & Industrie
- Chbre Cce & Industrie Frçaise
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- UGECI
- PAA
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes